

Le droit à l'alimentation au Québec :

une vision partagée et
une feuille de route
pour une loi-cadre

Résumé

Une version complète
est également disponible



RCCA

Introduction

L'alimentation constitue un besoin fondamental et un pilier central de la dignité humaine. Elle est au cœur de la santé, de la cohésion sociale, du développement territorial et de la protection du vivant. Pourtant, au Québec comme ailleurs, les systèmes alimentaires sont traversés par des tensions profondes : insécurité alimentaire croissante, fragilisation de la relève agricole, concentration économique, dépendance aux importations, pression sur les écosystèmes et montée des inégalités sociales.

Dans ce contexte, le droit à l'alimentation offre un cadre structurant permettant d'aborder l'alimentation non seulement comme un enjeu économique ou sanitaire, mais comme un droit humain fondamental. Reconnu en droit international, notamment par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le droit à l'alimentation engage les États à respecter, à protéger et à mettre en œuvre les conditions permettant à toutes et à tous de se nourrir dans la dignité.

Au Québec, bien que plusieurs politiques publiques touchent à l'alimentation, l'action gouvernementale demeure fragmentée. L'absence d'un cadre juridique global limite la cohérence et la portée systémique des interventions.

Le présent document s'inscrit dans une démarche visant à explorer les fondements et les contours d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation au Québec. Il repose sur une double démarche : une revue de littérature permettant d'établir un diagnostic structurel du système alimentaire québécois, et une vaste consultation menée par le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) en novembre 2025 afin d'identifier des éléments d'une vision partagée ainsi que des convergences et des pistes d'action pouvant orienter l'élaboration d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation au Québec.

L'enjeu du droit à l'alimentation au Québec

Le droit à l'alimentation repose sur le principe selon lequel toute personne doit pouvoir avoir accès, en tout temps, à une alimentation suffisante, adéquate, culturellement acceptable et produite de manière durable. Il implique des obligations pour l'État : respecter (ne pas porter atteinte à l'accès à l'alimentation), protéger (empêcher des tiers d'y porter atteinte) et mettre en œuvre (adopter des mesures législatives, administratives et budgétaires appropriées) le droit à l'alimentation.

Si le Canada a ratifié les principaux instruments internationaux reconnaissant ce droit, celui-ci n'est pas explicitement inscrit dans un cadre législatif québécois structurant. Les politiques existantes abordent des dimensions sectorielles (santé publique, agriculture, lutte contre la pauvreté, environnement) sans articulation transversale explicite autour du droit à l'alimentation.

L'enjeu consiste donc à passer d'une approche sectorielle et programmatique à une approche systémique et fondée sur les droits.

Le système alimentaire québécois

Le système alimentaire québécois regroupe l'ensemble des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la consommation et à la gestion des matières résiduelles alimentaires. Il constitue un système complexe et interdépendant.

Une revue de littérature réalisée dans le cadre du présent rapport permet de brosser un portrait des principaux enjeux structurels.

Les travaux analysés mettent en évidence une concentration importante du marché de la distribution alimentaire, influençant les rapports de force économiques et les prix. Ils soulignent également une dépendance significative aux importations pour plusieurs catégories d'aliments, ce qui soulève des enjeux de résilience face aux perturbations climatiques, économiques ou géopolitiques.

La littérature met aussi en lumière les défis auxquels fait face la relève agricole, notamment en matière d'accès au territoire de rentabilité et de conditions de travail. Elle documente l'augmentation soutenue de l'insécurité alimentaire au Québec, ainsi que les impacts environnementaux associés aux modes de production et de transport des aliments. Enfin, l'ampleur du gaspillage alimentaire à différentes étapes de la chaîne est identifiée comme un problème systémique.

Ces constats établissent un diagnostic structurel. Les consultations menées dans le cadre des pré-sommets ont confirmé la pertinence de ces enjeux et en ont illustré les effets concrets dans divers milieux.

La démarche du RCCQ

Le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) a organisé, à l'automne 2025, une série de pré-sommets réunissant 140 organisations issues de l'ensemble des maillons du système alimentaire : production, transformation, distribution, action communautaire, santé publique, recherche, environnement et citoyennes et citoyens.

Cette démarche visait à identifier des éléments d'une vision partagée ainsi que des convergences et des pistes d'action en vue de l'élaboration d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation.

Au total, huit pré-sommets ont été organisés, regroupant 335 inscriptions, avec en moyenne 42 personnes participantes par pré-sommet, réparties dans 52 groupes de discussion, pour un total de 65 heures d'échanges.

Les pré-sommets se sont tenus dans le cadre d'une démarche plus large visant la reconnaissance du droit à l'alimentation et ont précédé le Sommet national sur le droit à l'alimentation prévu en avril 2026.

NB : Cette démarche de documentation n'avait ni pour but ni pour prétention de produire des résultats statistiquement représentatifs de l'opinion de l'ensemble des acteurs et actrices du système alimentaire québécois. La synthèse qui suit reflète la participation réelle aux consultations, où certains secteurs ont été davantage représentés que d'autres.

Éléments d'une vision partagée : Valeurs et aspirations des acteurs et actrices des systèmes alimentaires

Les échanges tenus lors des pré-sommets ont révélé une volonté de transformation profonde du système alimentaire qui peut se traduire en six éléments au cœur d'une vision partagée.

1. L'alimentation au cœur de nos vies et de nos communautés

Les participantes et participants ont exprimé le souhait que l'alimentation retrouve une place centrale dans les communautés. Cela implique une reconnexion entre les personnes qui produisent et celles qui consomment, la valorisation des savoirs agricoles et culinaires ainsi que le renforcement des liens territoriaux.

2. La démarchandisation de l'alimentation

Un consensus important s'est dégagé autour de la nécessité de dépasser la conception de l'alimentation comme simple marchandise. La logique marchande dominante est perçue comme insuffisante pour garantir l'accès universel à une alimentation adéquate. La reconnaissance explicite de l'alimentation comme droit humain apparaît comme un changement de paradigme.

3. Une démocratie alimentaire à inventer

La réalisation du droit à l'alimentation suppose la participation réelle des communautés aux décisions qui structurent les systèmes alimentaires. Les échanges ont mis en lumière l'importance des mécanismes de concertation démocratique territoriale et d'une gouvernance transparente.

4. L'État comme instrument de notre volonté collective

Les partenaires ont exprimé l'attente d'un État capable de jouer un rôle structurant, d'assurer la cohérence des politiques publiques et de décloisonner l'action gouvernementale en alimentation.

5. Un projet de société axé sur la justice, la décolonisation et le pouvoir d'agir des communautés et des personnes

La question du droit à l'alimentation est indissociable des inégalités sociales et des dynamiques coloniales. Les participantes et participants ont souligné l'importance de reconnaître les savoirs autochtones, de lutter contre les discriminations systémiques et de renforcer le pouvoir d'agir collectif.

6. La protection intransigeante de tout le vivant

La transformation des systèmes alimentaires doit s'inscrire dans une transition écologique. La protection des sols, de l'eau, de la biodiversité et des écosystèmes est apparue comme une condition incontournable de la durabilité.

Éléments d'une feuille de route : convergences et pistes d'action

Les pré-sommets ont permis d'identifier des convergences significatives quant aux priorités à privilégier, lesquelles se traduisent en 14 convergences associées à 69 pistes d'action.

1. En finir avec un système d'aide alimentaire basé sur la charité

Les participantes et participants aux pré-sommets ont dénoncé le recours croissant à la charité pour répondre à l'insécurité alimentaire, estimant qu'il s'agit d'une responsabilité publique qui doit être assumée par l'État. Le système actuel agit surtout sur les conséquences de la pauvreté sans s'attaquer à ses causes structurelles. Il est jugé insuffisant, parfois inadéquat, stigmatisant et incapable de garantir la dignité, la qualité et l'adéquation culturelle des aliments. Bien que plusieurs initiatives innovantes existent sur le terrain, les personnes consultées appellent à des mesures structurantes, ancrées dans une approche de santé publique et de droits humains.

Pistes d'action

- Adopter une stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire ancrée dans les droits humains, en reconnaissant explicitement le droit à l'alimentation dans une loi-cadre.
- Étendre et pérenniser le programme de coupons nourriciers à l'échelle du Québec.
- Assouplir la réglementation relative à l'agriculture urbaine pour en faire un levier

de sécurité alimentaire; faciliter l'accès à une parcelle, notamment pour les personnes issues de l'immigration.

- Mettre en place un programme d'alimentation scolaire véritablement universel (PASUQ), pour éviter le piège de la stigmatisation.
- Mieux soutenir et financer les initiatives et les organismes qui agissent de façon préventive en sécurité alimentaire.
- Créer un réseau d'épicerie à but non lucratif (publiques, communautaires, coopératives, ou solidaires).

2. Resserrer les mailles du filet social

Les échanges ont clairement établi que l'insécurité alimentaire découle d'abord des inégalités socioéconomiques. Le manque de revenu, combiné à la hausse du coût du logement et de la vie, fragilise de plus en plus de ménages, y compris des personnes en emploi ou aux études. Les participantes et participants ont insisté sur l'interdépendance des droits humains et sur la nécessité de renforcer l'architecture des politiques sociales pour permettre à toutes et tous de vivre dignement.

Pistes d'action

- Augmenter le revenu des personnes au bas de l'échelle. Plusieurs avenues ont été proposées : rehausser le salaire minimum; augmenter les prestations sociales (aide sociale, aide financière aux études) pour atteindre la Mesure du panier de consommation (MPC) ou celle du « revenu viable »; ou encore adopter un programme de revenu universel, nommé « revenu minimum viable garanti » ou « revenu décent garanti ».
- Créer plus de logements sociaux et communautaires (hors marché), et régler le prix des loyers, pour régler la crise d'abordabilité du logement.

3. Relier l'alimentation à l'éducation tout au long de la vie

Les participantes et participants constatent un recul de la littératie alimentaire et une perte de savoirs culinaires, agricoles et environnementaux. L'éducation alimentaire doit dépasser la seule nutrition pour inclure la compréhension des systèmes alimentaires, la justice sociale, l'environnement et la diversité culturelle. Elle doit être diffusée dans tous les milieux et à tous les âges, en valorisant aussi l'éducation populaire et les savoirs issus des communautés.

Pistes d'action

- (Ré)instaurer l'éducation alimentaire scolaire. Le programme d'éducation alimentaire scolaire devrait permettre de développer des compétences culinaires mais aussi une conscience des questions environnementales liées à l'alimentation, et être culturellement adapté.
- Soutenir les projets agricoles dans les écoles (p. ex., jardins scolaires, culture hydroponique dans les classes, « fermes écoles »).

- Rapprocher les écoles des acteurs du système alimentaire (p. ex., instaurer des « visites de découverte », mailler des écoles et des entreprises agricoles ou des organismes, organiser des sorties en nature).
- Développer des programmes et des infrastructures collectives ou publiques à vocation éducative pour permettre à toute la population de développer ses savoirs et ses compétences dans le but de produire ou de transformer les aliments.

4. Utiliser le levier de l'approvisionnement public pour transformer les systèmes alimentaires

Les consultations ont mis en lumière les limites actuelles des politiques d'approvisionnement institutionnel et les obstacles réglementaires qui freinent l'achat local et durable. Malgré certaines initiatives inspirantes, les règles du plus bas soumissionnaire et les contraintes logistiques favorisent les grands fournisseurs. Les participantes et participants voient dans l'approvisionnement public un levier stratégique pour soutenir l'agriculture locale, la durabilité et la souveraineté alimentaire.

Pistes d'action

- Instaurer une politique contraignante d'approvisionnement local dans les institutions publiques. Cela implique de revoir la règle du plus bas soumissionnaire pour privilégier les fermières et fermiers de famille (voire leur « réserver » le marché) et les entreprises locales (particulièrement les OBNL et les entreprises d'économie sociale). Cette politique devrait inclure des critères pour favoriser les modes de production durable.
- Faire davantage de place aux aliments culturellement appropriés dans les menus (p. ex., du gibier dans milieux autochtones). Les établissements publics devraient être incités à faire appel à des fournisseurs et à du personnel issus de la diversité.
- Mettre en place des comités de citoyennes et citoyens ou de résidentes et résidents dans les établissements publics, afin de leur donner un pouvoir sur les choix alimentaires ainsi que sur les sources d'approvisionnement.
- Faciliter la vente directe des producteurs vers les institutions, par exemple, en instaurant le jumelage entre les établissements et des fermières et fermiers de famille.
- Instaurer un programme universel d'alimentation scolaire (PASUQ), dont l'approvisionnement inclut des critères de provenance, de qualité et de durabilité.
- Rendre obligatoire l'adoption d'une politique d'approvisionnement local par les MRC et municipalités.

5. Soutenir la concertation démocratique territoriale à tous les niveaux

Les participantes et participants ont insisté sur l'importance d'une gouvernance territoriale forte et inclusive pour transformer les systèmes alimentaires. Les dynamiques locales sont porteuses d'innovation et permettent d'adapter les

solutions aux réalités régionales. Toutefois, ces espaces de concertation demeurent souvent fragiles et insuffisamment soutenus. Une approche fondée sur la démocratie alimentaire implique de reconnaître et de financer durablement ces instances.

Pistes d'action

- Soutenir financièrement et structurellement les instances de concertation territoriale en alimentation.
- Reconnaître formellement le rôle des tables et des concertations en sécurité alimentaire dans les mécanismes décisionnels.
- Assurer la représentation des personnes en situation de pauvreté ou d'insécurité alimentaire dans les espaces de gouvernance.
- Mettre en place des mécanismes de coordination entre les instances locales, régionales et nationales.

6. Décloisonner l'action gouvernementale en alimentation

Les échanges ont mis en évidence la fragmentation des responsabilités gouvernementales en matière d'alimentation. Les politiques agricoles, sociales, économiques, environnementales et de santé publique sont souvent élaborées en silos, ce qui limite leur cohérence et leur efficacité. Les participantes et participants appellent à une approche intégrée permettant de considérer l'alimentation comme un enjeu transversal.

Pistes d'action

- Mettre en place une instance interministérielle consacrée à l'alimentation.
- Assurer la cohérence des politiques publiques touchant à l'alimentation.
- Intégrer le droit à l'alimentation dans les cadres stratégiques gouvernementaux.
- Prévoir des mécanismes d'évaluation et de reddition de comptes intersectoriels.

7. Rediriger le financement public vers l'agriculture nourricière

Les participantes et participants ont souligné que les modèles agricoles soutenus par les politiques actuelles ne favorisent pas toujours la production destinée à l'alimentation humaine locale. Ils appellent à un rééquilibrage des investissements publics pour renforcer la capacité nourricière du territoire québécois.

Pistes d'action

- Réviser les critères d'attribution des aides financières agricoles.
- Soutenir la diversification des productions destinées à l'alimentation humaine.
- Mettre en place des incitatifs financiers pour encourager les pratiques agroécologiques.
- Prioriser les fermes de petite et moyenne taille dans les programmes de soutien.

8. Améliorer les conditions de vie de toutes les personnes qui travaillent en agriculture

Les discussions ont mis en lumière les conditions de travail parfois précaires dans le secteur agricole, notamment pour les travailleuses et travailleurs migrants. Les productrices et producteurs ainsi que les travailleuses et travailleurs agricoles vivent précarité et stress, avec pour conséquence une relève en déclin. Pour y pallier, il faut assurer un revenu viable, améliorer les conditions de travail et offrir un soutien social et financier à toutes les personnes impliquées dans la production alimentaire.

Pistes d'action

- Renforcer les normes du travail applicables au secteur agricole.
- Assurer la protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants.
- Améliorer l'accès au logement pour les travailleuses et travailleurs agricoles.
- Valoriser les métiers liés à l'agriculture et à la transformation alimentaire.

9. Repenser l'accès, la propriété et la protection du territoire agricole

L'accès à la terre constitue un enjeu central pour la relève agricole et la pérennité du système alimentaire. Les participantes et participants ont exprimé leurs préoccupations quant à la spéculation foncière et à la pression exercée sur les terres agricoles.

Pistes d'action

- Renforcer les mécanismes de protection du territoire agricole.
- Faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole.
- Mettre en place des outils pour limiter la spéculation foncière.
- Soutenir les modèles collectifs ou communautaires d'accès à la terre.

10. Simplifier et raccourcir les chaînes logistiques

Les chaînes logistiques longues et complexes augmentent la vulnérabilité du système alimentaire et limitent les retombées économiques locales. Les participantes et participants souhaitent favoriser des circuits courts et des infrastructures adaptées aux réalités territoriales.

Pistes d'action

- Soutenir le développement des circuits courts.
- Investir dans des infrastructures de transformation et de distribution régionales.
- Faciliter le maillage entre producteurs, transformateurs et distributeurs locaux.
- Adapter les normes pour soutenir les petites productions.

11. Renforcer les normes environnementales

Les impacts environnementaux des systèmes alimentaires ont été largement discutés lors des pré-sommets. Les participantes et participants appellent à un encadrement plus exigeant afin d'assurer la durabilité des pratiques agricoles et agroalimentaires.

Pistes d'action

- Rehausser les exigences environnementales applicables aux pratiques agricoles.
- Soutenir la transition vers des pratiques agroécologiques.
- Intégrer des critères environnementaux dans les politiques d'approvisionnement public.
- Mettre en place des mécanismes de suivi des impacts environnementaux.

12. S'attaquer au fléau du gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire a été identifié comme un enjeu économique, environnemental et social majeur. Les participantes et participants ont insisté sur l'importance de prioriser la réduction à la source plutôt que la seule redistribution des surplus.

Pistes d'action

- Mettre en place des stratégies de réduction du gaspillage à la source.
- Encadrer les pratiques des détaillants et des distributeurs.
- Sensibiliser la population aux enjeux du gaspillage alimentaire.
- Soutenir les initiatives de valorisation des surplus alimentaires.

13. Réglementer les prix et l'information relative aux aliments

Les participantes et participants ont soulevé des préoccupations quant à la transparence des prix et à l'information disponible pour les consommateurs et consommatrices. Elles et ils appellent à un encadrement visant à assurer une meilleure équité et une information claire et accessible.

Pistes d'action

- Renforcer les mécanismes de surveillance des prix alimentaires.
- Exiger une transparence accrue dans la formation des prix.
- Améliorer l'étiquetage des aliments.
- Encadrer les pratiques commerciales trompeuses.

14. Reconnaître pleinement le rôle du communautaire dans la réalisation du droit à l'alimentation

Les organismes communautaires jouent un rôle central dans l'accès à l'alimentation, l'éducation populaire et la mobilisation citoyenne. Toutefois,

leur financement demeure souvent précaire et insuffisant. Les participantes et participants demandent une reconnaissance structurelle et durable de leur contribution.

Pistes d'action

- Assurer un financement à la mission stable et récurrent pour les organismes communautaires.
- Reconnaître officiellement le rôle des organismes communautaires dans la mise en œuvre du droit à l'alimentation.
- Intégrer les organismes communautaires dans les mécanismes de gouvernance alimentaire.
- Soutenir le développement des initiatives communautaires innovantes.

Vers une loi-cadre sur le droit à l'alimentation

Les éléments présentés dans ce document démontrent l'existence d'un socle commun solide entre les actrices et acteurs issus de l'ensemble du système alimentaire québécois. La revue de littérature a permis d'établir un diagnostic structuré des enjeux; les pré-sommets ont dégagé une vision partagée et identifié des convergences ainsi que des pistes d'action concrètes.

Ces travaux ne constituent pas en eux-mêmes un plan d'action gouvernemental. Ils tracent plutôt les contours d'une orientation collective, appelée à être approfondie, confirmée et priorisée dans un cadre démocratique formel.

C'est précisément le rôle qu'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation pourrait jouer.

Une loi-cadre permettrait :

- d'inscrire explicitement le droit à l'alimentation dans le cadre législatif québécois.
- d'établir des principes directeurs communs à l'ensemble des politiques publiques en matière d'alimentation.
- d'assurer la cohérence et le décloisonnement de l'action gouvernementale.
- de créer des mécanismes de participation démocratique, inclusive et territoriale.
- de prévoir des mécanismes de reddition de comptes.
- de structurer un plan d'action global, concerté et évolutif.

Mais au-delà de ces fonctions structurantes, une loi-cadre agirait également comme un tremplin.

Elle offrirait un espace institutionnel pour transformer les convergences identifiées par les acteurs et actrices du milieu en orientations formellement débattues, validées et priorisées. Elle permettrait d'instituer un mécanisme permanent de concertation, réunissant les différents maillons du système alimentaire, les instances gouvernementales et la société

civile, chargé de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un plan d'action.

Les pistes d'action dégagées lors des pré-sommets ne demandent pas une adoption automatique : elles appellent un processus démocratique structuré. Une loi-cadre pourrait précisément encadrer ce processus, en définissant les principes, les responsabilités et les modalités de participation qui garantissent que les décisions futures soient inclusives, transparentes et fondées sur l'intérêt collectif.

En articulant un diagnostic fondé sur la revue de littérature, une vision partagée issue des consultations et des convergences programmatiques clairement identifiées, une loi-cadre offrirait un cadre cohérent pour orienter durablement l'action publique tout en maintenant la capacité d'adaptation nécessaire à l'évolution des réalités sociales, économiques et environnementales.

Le droit à l'alimentation ne constitue pas un programme sectoriel parmi d'autres. Il représente un fondement à partir duquel il est possible de repenser nos systèmes alimentaires à la lumière des principes de justice, de durabilité et de démocratie.

Par l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation, le Québec pourrait se doter non seulement d'un socle normatif affirmant un engagement collectif, mais aussi d'un levier institutionnel permettant de déployer, de manière concertée et évolutive, les transformations nécessaires pour garantir à toutes et tous un accès digne, adéquat et durable à l'alimentation.

Pour consulter le rapport complet, cliquez ici : www.droitalimentation.org

Ce résumé a été rédigé par Jessica Dufresne, chargée de projet droit à l'alimentation, RCCQ.

Pour citer ce résumé : Catherine Charron, avec la collaboration de Jessica Dufresne (2026). Le droit à l'alimentation au Québec. État des lieux et vision des partenaires (résumé). Regroupement des cuisines collectives du Québec.

